

Campagne pour contrer la téléviolence

**Des représentants du monde de l'éducation et de la santé du Québec
déposent une pétition au gouvernement fédéral pour
qu'il régleme la violence à la télévision.**

Ottawa, le 29 septembre 2003 – Aujourd'hui, au nom de plusieurs partenaires du monde de l'éducation, de la santé, des services sociaux et des municipalités du Québec, la Fédération des commissions scolaires du Québec, la Commission scolaire de Montréal et l'Ordre des psychologues du Québec ont remis à la représentante du gouvernement fédéral des résolutions et pétitions réclamant une réglementation sur la violence à la télévision.

Rappelons que depuis le début de l'année, diverses organisations du monde de l'éducation et de la santé ont entrepris une démarche de sensibilisation pour réclamer une réglementation sur la violence à la télévision, de façon à faire bannir les émissions à caractère violent destinées aux enfants et à faire reporter après 22 heures les émissions et les films de grande violence.

La Fédération des commissions scolaires du Québec qui représente 61 commissions scolaires a déposé à la Ministre du patrimoine, Mme Sheila Copps, 288 résolutions de commissions scolaires, de conseils municipaux, de comités de parents, de conseils d'établissement scolaire et de groupes sociaux. De plus, des pétitions ont été signées dans plusieurs milieux ajoutant encore plus de poids politique à la mobilisation importante des forces vives de la société québécoise pour contrer la téléviolence. La Commission scolaire de Montréal a ainsi remis quelque 57 798 signatures à la ministre, dont plus de 50 % provenant de parents d'enfants du niveau primaire.

Un enjeu toujours d'actualité

Soulignons que, déjà en 1989 avec Pacijou puis en 1993 avec Virginie Larivière, des campagnes avaient mobilisé des centaines de milliers de personnes pour revendiquer une intervention des pouvoirs publics. En 1993, le premier ministre Brian Mulroney avait sommé les télédiffuseurs de se doter d'un code d'autoréglementation, code qui fut « mis en pratique » à partir de 1994. Or, depuis ce temps, la violence s'est accrue de 432 % sur les réseaux privés québécois et différentes recherches ont continué de souligner les effets néfastes de la téléviolence sur le comportement des jeunes. Par ailleurs, lors d'un sondage mené en 1999, la population se disait favorable à l'élimination de la violence dans les émissions pour enfants (82 %), et appuyait l'idée d'interdire les films violents avant 22 heures (85 %).

La campagne 2003 contre la téléviolence a pris naissance à la suite de l'adoption d'une résolution de la Fédération de la commission scolaire du Québec le 7 décembre 2002. Outre la signature de la pétition et l'adoption de résolutions, un dépliant a été produit et distribué et, surtout, des activités pédagogiques ont été organisées dans les classes. Selon les organismes préoccupés par la santé mentale, l'augmentation de la violence chez les jeunes est bien réelle, et la téléviolence y contribue de façon majeure. Les risques qu'elle fait courir à un nombre grandissant d'enfants ont des répercussions sur le sentiment de sécurité de l'ensemble de la société. En occupant leur imaginaire et en accaparant leurs temps libres, la téléviolence exerce une influence importante sur le comportement des enfants.

Les initiateurs de la campagne sont la Commission scolaire de Montréal, la Fédération des commissions scolaires du Québec, la Fédération des comités de parents du Québec et la Centrale des syndicats du Québec. Les organismes du monde de la santé qui se sont engagés dès le départ comprennent la Direction de la santé publique de Montréal-Centre, le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des psychologues du Québec, l'Association des médecins psychiatres du Québec, l'Association des pédiatres du Québec et le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques. Au nombre des appuis, mentionnons également les Clubs Optimistes, l'AFEAS (l'association de femmes impliquées en éducation et action sociale), l'Assemblée des évêques, les Cercles de Fermières et les Chevaliers de Colomb.

À l'instar des nombreuses organisations qui ont supporté cette campagne, le monde de l'éducation et de la santé qui représente les enfants du Québec demande donc au gouvernement de réglementer de façon permanente la diffusion d'émissions à caractère violent de sorte que les enfants ne puissent plus y être exposés aux heures où ils regardent la télévision. En outre, la pétition est remise aux décideurs politiques pour qu'ils interviennent auprès du CRTC face au non respect de la promesse des télédiffuseurs en 1994 de s'autoréglementer.

Source : Denis Pouliot
Directeur des communications et des affaires publiques
Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

Claudette Lechasseur
Responsable des relations de presse
Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Information : Claudette Lechasseur
(514) 596-6118, poste 6117